

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2021
RAPPORT AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

- Une économie mondiale touchée par la pandémie planétaire du COVID-19
- La situation internationale et la zone euro
- Conjoncture économique national 2020
- Projet de loi de finances 2021

ANALYSE RETROSPECTIVE

Les ressources et dépenses de la collectivité

Les ressources de fonctionnement

- Le FCTVA
- La DGF, la DNP et le FPIC
- La fiscalité communale
- Les produits du domaine

Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les autres dépenses

L'état des lieux des finances communales

- Les indicateurs de gestion financière 2014-2020 : les Epargnes
- Le financement de l'investissement
- Les principaux programmes structurants ou gros achats réalisés ou engagés
- La Dette
- Les résultats provisoires des Comptes Administratifs 2020

ORIENTATIONS POUR 2021

Fonctionnement

- Prospectives 2018-2024 des produits de fonctionnement
- Prospectives 2018-2024 des charges de fonctionnement

Investissement

- Les projets
- Les ressources

Prospectives : budgets synthétiques 2021

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat dans une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sostranienne, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique, aux orientations définies par le Gouvernement dans la loi de programmation des finances publiques 2021 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

Éléments de contextes

1) Une économie mondiale touchée par la pandémie planétaire du Covid 19.

La crise sanitaire a conduit à une contraction du PIB sans précédent en temps de paix (- 18,9 % sur un an au 2^{ème} trimestre). Une fois les contraintes du confinement progressivement desserrées, la consommation a nettement rebondi. Les achats de biens des ménages ont retrouvé dès le mois de juin leur niveau de février. Ce rebond reflète toutefois un rattrapage des achats qui n'avaient pu se faire durant le confinement et des décisions anticipées suite notamment à des remises très importantes effectuées par les constructeurs automobiles. Ce sursaut de la consommation pourrait donc se tempérer par la suite. En outre, il n'a pas entraîné un redressement comparable de la production industrielle ; la demande a en effet été surtout satisfaite par un écoulement des stocks. Par ailleurs, un net repli de l'investissement des entreprises est à attendre cette année. Au total, le

PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9 % en moyenne sur l'année 2020. Même s'il affichait une forte hausse l'an prochain, le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022. En conséquence, l'inflation resterait très contenue. La Banque Centrale Européenne (BCE) devrait donc continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

2) La zone euro

Après une chute vertigineuse du PIB due aux restrictions et confinement instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, une seconde baisse de l'activité a été contractée au quatrième trimestre 2020, mais dans une moindre mesure, les gouvernements ont tenté de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

3) Conjoncture économique nationale

Le projet de loi de finances pour 2021 traduit la récession économique sans précédent observée en 2020 (PIB en recul de - 11 % en 2020 *chiffre loi rectificative n°4 du 30/11/2020*) en raison de la crise liée à l'épidémie de la Covid-19.

Dans la continuité de l'année 2020, quatre lois de finances rectificatives ont été présentées entre mars et décembre, pour limiter les conséquences économiques et sociales de la crise et amorcer la mise en œuvre du plan « France Relance ».

En 2021, le déficit public commencerait à se résorber, sous l'effet du rebond de l'activité économique accentué par l'impact de « France relance », et atteindrait - 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (*chiffres novembre 2020*).

L'indice des prix à la consommation de 1,3 en 2019 serait de 0,5 en 2020 et 0,6 en 2021.

Le taux de chômage (BIT, France entière au 4^{ème} trimestre serait de 9,1 % ; il est attendu à 11,21 % en 2021 (Projections Banque de France (Projections macroéconomiques - Septembre 2020).

Mesures budgétaires exceptionnelles pour le financement des dépenses liées à la crise sanitaire

- Loi de finance rectificative n°3 pour 2020

Afin d'aider les collectivités locales dans le financement des dépenses exceptionnelles engagées dans le cadre de la crise sanitaire, plusieurs procédures budgétaires dérogatoires ont été prévues par la loi de finances rectificative n°3 pour 2020 et ont été précisées par une circulaire du 24 août 2020.

✓ Étalement des charges sur 5 ans

La circulaire autorise les collectivités locales (et les groupements) qui le souhaitent, à recourir, pour leurs budgets principaux et annexes, au mécanisme dérogatoire d'étalement des charges sur délibération de l'assemblée. Les dépenses concernées doivent être directement liées à la crise sanitaire et être intervenues sur la période du 24 mars à la fin de l'exercice 2020. Elles sont clairement identifiées :

- ✓ Les dépenses liées à la gestion de la crise (frais de nettoyage, matériel de protection ou médical, aménagement de l'accueil du public) ;

- ✓ Le soutien au tissu économique ou aux associations (hors le fonds de solidarité État-régions) le soutien en matière sociale ;
- ✓ Les surcoûts induits sur les contrats de commande publique ;
- ✓ Les abondements de subventions d'équilibre aux budgets annexes et les aides à différentes structures.

Le mécanisme permet de les inscrire par un jeu d'écriture en section d'investissement de façon à en réduire l'impact immédiat sur la section de fonctionnement grâce à un étalement sur cinq ans, et le cas échéant de les financer par emprunt. La conséquence dans les comptes pourrait donc être une légère hausse en 2021 de l'emprunt des collectivités locales.

- ✓ Création d'une annexe budgétaire et reprise exceptionnelle en section de fonctionnement des excédents d'investissement ;

Deux autres mesures sont prévues par la circulaire :

- ✓ La création facultative d'une annexe au compte administratif 2020 (mais également 2021 et 2022) permettant d'identifier l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) relatives à la crise sanitaire ;
- ✓ La reprise en section de fonctionnement des réserves accumulées en investissement au cours des années antérieures, sous certaines conditions.

4) Le projet de loi de finances pour 2021

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

- **Stabilisation de la DGF**

La DGF reste stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc. L'évolution du montant de la DGF par rapport à 2020 résulte de mesures de périmètre (ajustement du montant de certaines dotations afin de tirer les conséquences de la recentralisation du financement du RSA à Mayotte et à La Réunion décidée en 2019 et 2020, minorations liées à la recentralisation à l'État de compétences sanitaires exercées par les départements, absence de nouvel abondement du Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) qui avait majoré le montant de la DGF en 2020).

En revanche, cette année, l'enveloppe normée ne consomme que 50 millions d'euros au titre des variables d'ajustement, contre 120 millions l'an dernier.

- **Automatisation du FCTVA**

Reporté successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».

- **Plan de relance**

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement met en place une dotation d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales. Ainsi par dérogation les préfets pourront autoriser, sur ces projets, un soutien financier allant au-delà des 80 % habituels du montant du projet. Cette dérogation sera possible pour les collectivités observant une baisse d'épargne brute d'au moins 10 % en 2020 (comparaison des épargnes brutes du 31 octobre 2019 et du 31 octobre 2020).

- **Taxe d'habitation**

Continuité de la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale des français. Le taux des taxes d'habitations des résidences secondaires est figé jusqu'en 2023.

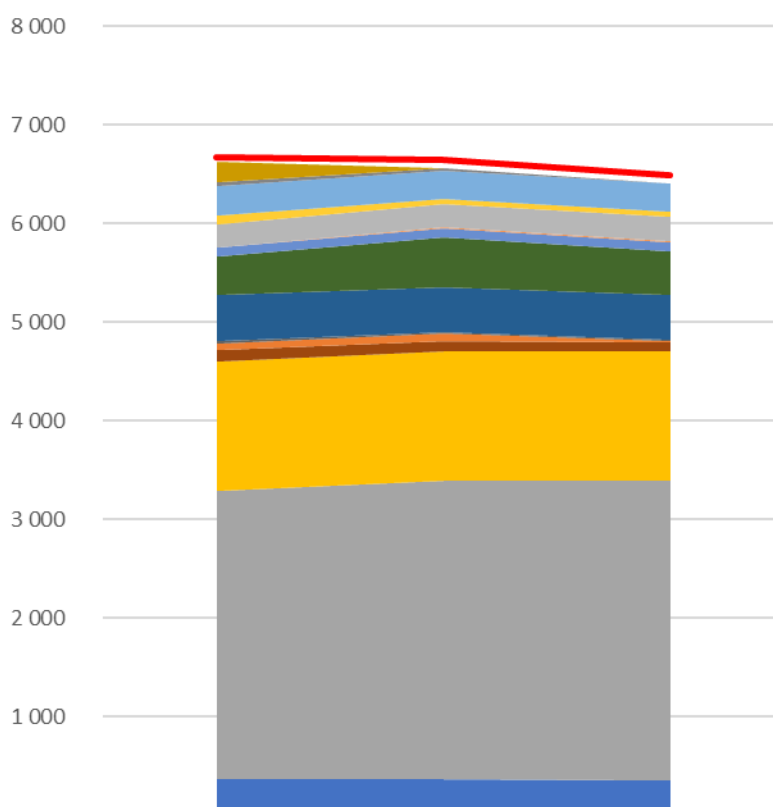
Analyse rétrospective

LES RESSOURCES ET DEPENSES DE LA COLLECTIVITE

1) Les ressources de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont diminué de pratiquement 600 000 € depuis 2014 une baisse de dotation, et le transfert de la piscine et de la médiathèque à la Communauté de Communes du Pays Sostranien. Le ratio national de la moyenne de la strate en recette réelle de fonctionnement par habitant est de 1 181 € en 2019 (source DGFIP), il est de 1 162 € pour la Commune de La Souterraine en 2020.

Evolution recettes réelles de fonctionnement



	2018	2019	2020 CAA
78 provisions débloquées	200		
77 ventes	48	27	1
76 PRODUITS FINANCIERS	-	-	
75 Autres produits de gestion	295	288	290
74 autres	92	59	47
74835 compensation exonération TH (état)	226	229	251
744 FCTVA	9	7	3
74127 DNP dotation nationale de péréquation	83	99	101
74121 DSR dotation de solidarité rurale	392	497	441
7411 DGF	472	462	445
73 Autres	20	11	12
solde FPIC	73	78	18
7381 taxes additionnelles droits de mutation	117	106	97
7322 DSC dotation de solidarité communautaire			
73211 attribution de compensation	1 310	1 310	1 310
73111 fiscalité taxe habitation + taxe foncière	2 921	3 022	3 036
70 Produits des services	365	371	353
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 674	6 642	6 484

A) Le Fonds de Compensation de la T.V.A.

Remboursement sur le fonctionnement

Depuis la loi de finances pour 2016, le remboursement de la TVA est également effectué sur certaines dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments publics et de la voirie. Très peu de dépenses sont éligibles.

FCTVA	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
MONTANT en milliers d'€	11	9	7	3

B) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Total dotations	1261	1137	962	895	1 030	1 058	988
Dotation de base DGF	897	744	572	482	472	461	445
Dotation de solidarité rurale	299	315	319	344	475	616	441
<i>Dont : DSR Bourg Centre</i>						337	328
<i>DSR péréquation</i>						69	67
<i>DSR cible</i>						90	45
Dotation nationale de péréquation	65	78	71	69	83	99	101

On constate une baisse de la DGF de base due à une diminution de la population et une hausse de nos ratios par rapport aux communes de la même strate ; la DSR péréquation est diminuée de moitié en 2020 et sera supprimée en 2021 pour les mêmes raisons.

C) La fiscalité communale

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
73 Impôts et taxes	4 577	4 625	4 475	4 374	4 441	4 527	4534
<i>73111 fiscalité taxe habitation + taxe foncière</i>	<i>2 832</i>	<i>2 923</i>	<i>2 896</i>	<i>2 892</i>	<i>2 921</i>	<i>3 022</i>	<i>3036</i>
<i>73211 attribution de compensation</i>	<i>1 327</i>	<i>1 327</i>	<i>1 327</i>	<i>1 327</i>	<i>1 310</i>	<i>1 310</i>	<i>1 310</i>
<i>7322 DSC dotation de solidarité communautaire</i>	<i>265</i>	<i>195</i>	<i>77</i>				
<i>73223 FPIC receveur</i>	<i>57</i>	<i>71</i>	<i>86</i>	<i>70</i>	<i>73</i>	<i>78</i>	<i>75</i>
<i>014/739223 FPIC donneur</i>	<i>-2</i>	<i>-16</i>	<i>-41</i>				<i>-57</i>
<i>7381 taxes additionnelles droits de mutation</i>	<i>75</i>	<i>88</i>	<i>74</i>	<i>67</i>	<i>117</i>	<i>106</i>	<i>97</i>
<i>73 Autres</i>	<i>21</i>	<i>21</i>	<i>15</i>	<i>18</i>	<i>20</i>	<i>11</i>	<i>12</i>

- Les impôts locaux

Les impositions directes sont constituées de :

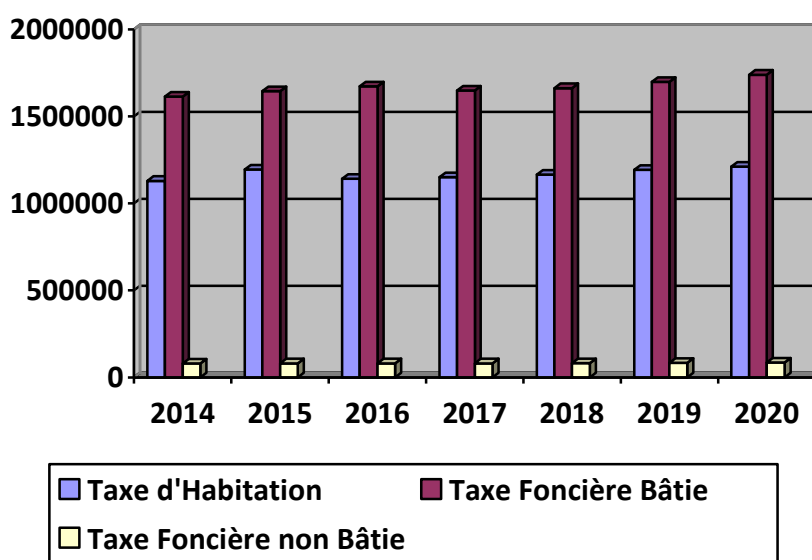
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non-bâties,
- la taxe d'habitation sur les maisons secondaires.

La taxe d'habitation sur les maisons principales est compensée par l'état à l'euro prêt (taux de référence 2017).

Au cours de ces 7 exercices, l'équipe municipale a tenu compte de la situation sociale et économique difficile et a respecté son engagement auprès des citoyens et n'a donc pas augmenté les taux d'imposition depuis 2008.

Taux appliqués	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
TH	15.91	15.91	15.91	15.91	15.91	15.91	
TFB	23.52	23.52	23.52	23.52	23.52	23.52	23.52
TFNB	77.43	77.43	77.43	77.43	77.43	77.43	77.43

Contributions Fiscales	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CAA 2020
Taxe d'Habitation	1 129 535	1 194 259	1 141 062	1 150 537	1 165 221	1 193 234	1 211 859
Taxe Foncière Bâtie	1 613 758	1 645 355	1 672 423	1 648 908	1 662 121	1 698 615	1 739 472
Taxe Foncière non bâtie	79 953	80 468	80 601	80 749	81 990	83 393	84 715
TOTAL	2 823 246	2 920 082	2 894 086	2 880 194	2 909 332	2 975 242	3 036 046



La commune de La Souterraine continue de stabiliser ses taux d'imposition, tout en se donnant les moyens de développer l'offre de services à la population, de rénover et d'aménager le territoire communal dans la limite de ses possibilités financières et budgétaires. Le produit augmente par la revalorisation des bases par l'état.

De plus, la commune favorise la réalisation des équipements fortement subventionnés dans le cadre notamment des appels à projets.

- **Les droits de mutations**

Les droits d'enregistrement (ou de mutation) s'appliquent à la quasi-totalité des mutations à titre onéreux portant sur les biens immobiliers (ventes d'immeubles situés sur le territoire communal). La crise sanitaire de 2020 a freiné les ventes d'immeubles. Les droits sont en baisse pour 2020.

Droits de Mutation	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CAA 2020
Montants perçus	75 358	88 469	73 821	67 121	117 239	105 735	97 278

D) Les produits du domaine

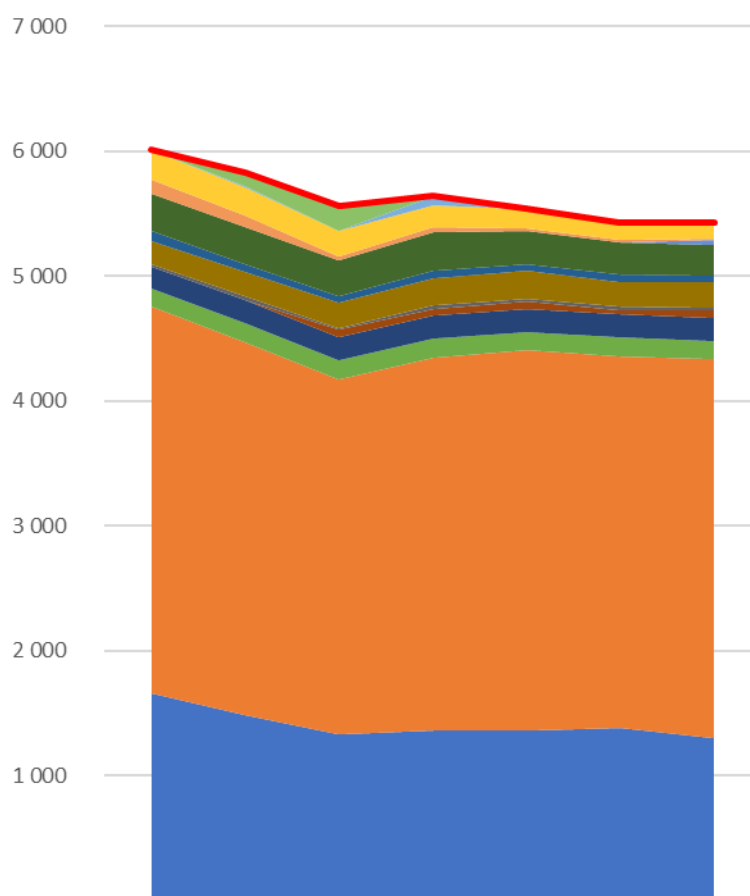
Il s'agit essentiellement de location de locaux ; ils sont en légère baisse ; il s'agit des locations de la Maison de l'Emploi et de la Formation qui ont été stoppées par le confinement. Les entreprises louent nos locaux pour faire des formations.

Les locations du camping, de Maro 23, la Porte des Arts ont été stoppées pendant le 1^{er} confinement (délibération 2020 N° 071)

2) Les Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de ces exercices budgétaires se présentent comme suit :

Evolution dépenses réelles de fonctionnement



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 CAA
68 provisions effectuées	-	113	200			-	-
67 Charges exceptionnelles	1	10	2	77	4	1	-
66 Charges financières intérêts	242	220	197	175	162	141	126
65 autres	106	99	36	43	16	15	10
6574 subventions aux commerces	-	-	-	-	-	3	43
6574 subventions aux associations	301	293	283	307	266	261	238
participations Mef 23, GIP Trace de Pas	83	63	57	57	57	56	57
657362 CCAS	183	195	200	220	220	200	200
677361 caisse des écoles	19	33	15	28	21	22	23
65541 voirie rurale compétence Evolis			60	56	61	31	58
6553 service incendie	182	186	184	183	183	189	192
Indemnités élus (6531... 65372)	143	147	148	150	150	153	143
012 Personnel	3 097	2 983	2 849	2 988	3 040	2 974	3 035
011 charges à caractère général	1 656	1 491	1 329	1 360	1 365	1 384	1 300
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 013	5 833	5 560	5 644	5 545	5 430	5 425

La dépense réelle de fonctionnement par habitant est de 1 037 € en 2019 (sources DGFIP) pour une ville de même strate que La Souterraine ; elle est de 972 € pour l'année 2020 (elle était de 977 € en 2019).

Les dépenses ont baissé depuis 2014 de 10 % ; c'est moins que la diminution de la baisse des recettes.

Les charges à caractère général

L'année 2020 n'est pas une année ordinaire ; on ne peut pas la comparer aux autres années.

Les dépenses directes liées au COVID-19 sont estimées à 100 000 € (produits d'entretien, équipements particuliers masques combinaisons, machines à laver, adaptation des postes de travail (cloisons, ordinateurs portables, bons d'achat commerces centre-ville...)

Certaines dépenses n'ont pas pu se faire ce qui a permis de ne pas dépasser les autorisations budgétaires.

Le confinement ne permet pas de rendre compte de l'activité du cinéma ; nous repartirons sur des prévisions 2019.

Les charges de personnel

Quelques chiffres augmentent dû :

- ✓ aux effets du Glissement Vieillesse Technicité ;
- ✓ aux effets du dispositif PPCR « parcours professionnels, carrières et rémunérations » qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives ;
- ✓ au renforcement du service urbanisme mutualisé pour assurer l'instruction d'un plus grand nombre de dossiers ;
- ✓ au recrutement d'un animateur culturel pour la Micro folie ;
- ✓ au recrutement du personnel pour le cinéma.

Le chapitre 013, les atténuations de charges de personnel, est élevé ; cela est dû à un personnel vieillissant.

Parallèlement, l'assurance statutaire de la commune a remboursé partiellement les salaires de 2 agents en congé de longue durée, 2 agents en congé de longue maladie, et plusieurs arrêts en maladie ordinaire long.

Trois emplois aidés sont partiellement pris en charge.

Le CNFPT a offert 2 mois de cotisations soit 2 600 € pour la période COVID.

	013 atténuations de charges			Charges de personnel 012	Dépenses réelles de personnel
	Total remboursé	Dont emplois aidés	Dont assurance statutaire, décharges syndicales et mise à disposition		
2017	149 861	43 552	106 309	3 137 600	2 987 739
2018	120 148	24 316	95 832	3 160 317	3 040 169
2019	92 000	15 000	77 000	3 073 994	2 981 994
2020	144 523	18 826	125 697	3 179 762	3 035 239

Les autres charges

Il s'agit essentiellement du chapitre 65 où l'on trouve notamment les indemnités des élus, les contributions obligatoires comme le contingent incendie, le CCAS.

On retrouve ici les politiques sociales que mène la municipalité avec la caisse des écoles qui permet aux enfants de partir en classe de neige une fois dans leur scolarité, de prendre en charge des gratuités cantines, les subventions aux associations, les aides aux commerces et les bons d'achat offerts à la population pour faire travailler les commerces de centre-ville.

ETAT DES LIEUX DES FINANCES COMMUNALES

Le budget primitif 2021 sera élaboré en tenant compte des chiffres anticipés du compte administratif 2020.

1) Les indicateurs de gestion financière 2014-2020

Vocabulaire :

EPARGNE DE GESTION

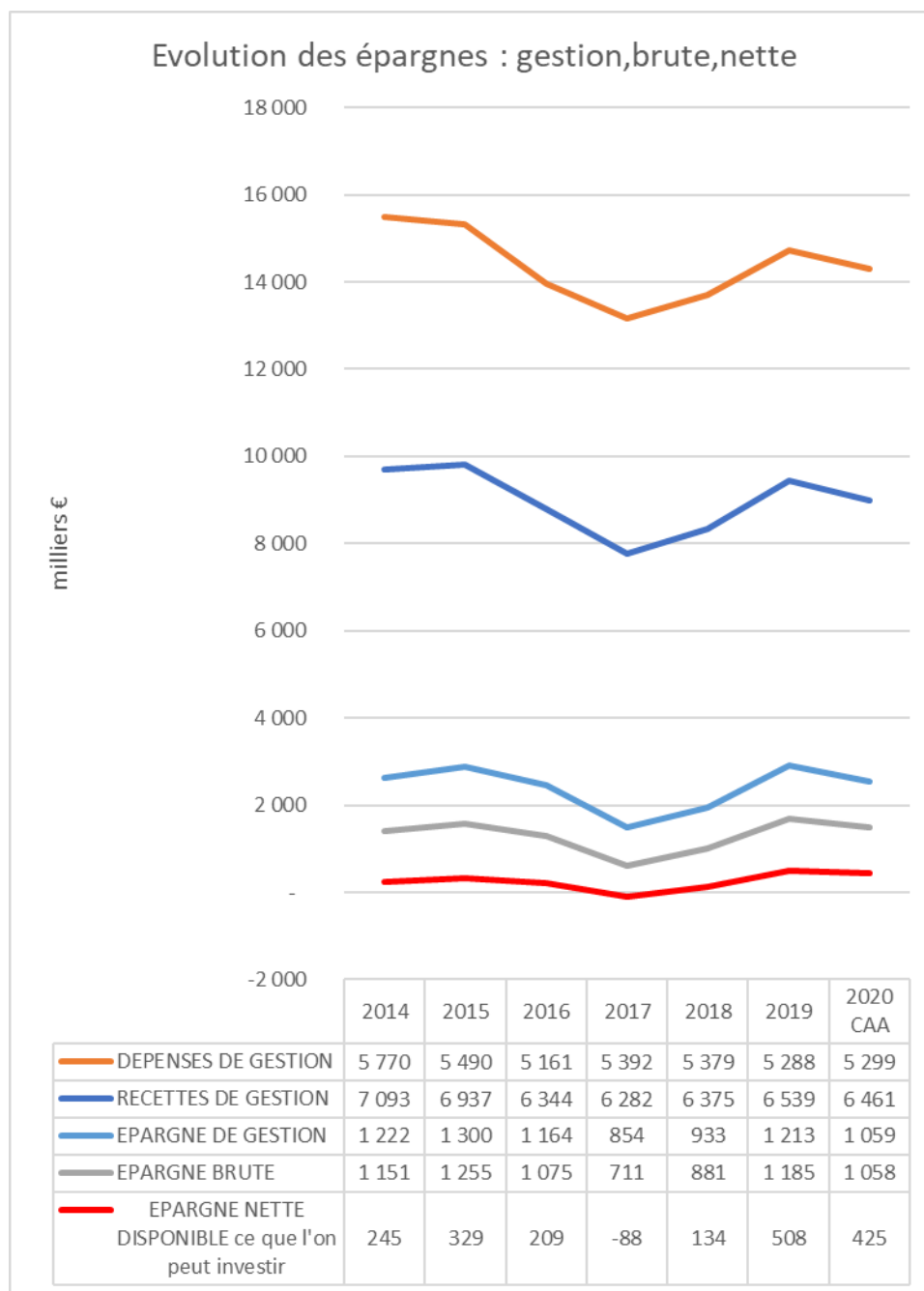
L'épargne de gestion est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

EPARGNE BRUTE

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement ; sont enlevées les intérêts de la dette dans les dépenses, les dépenses exceptionnelles et ajoutées les recettes exceptionnelles.

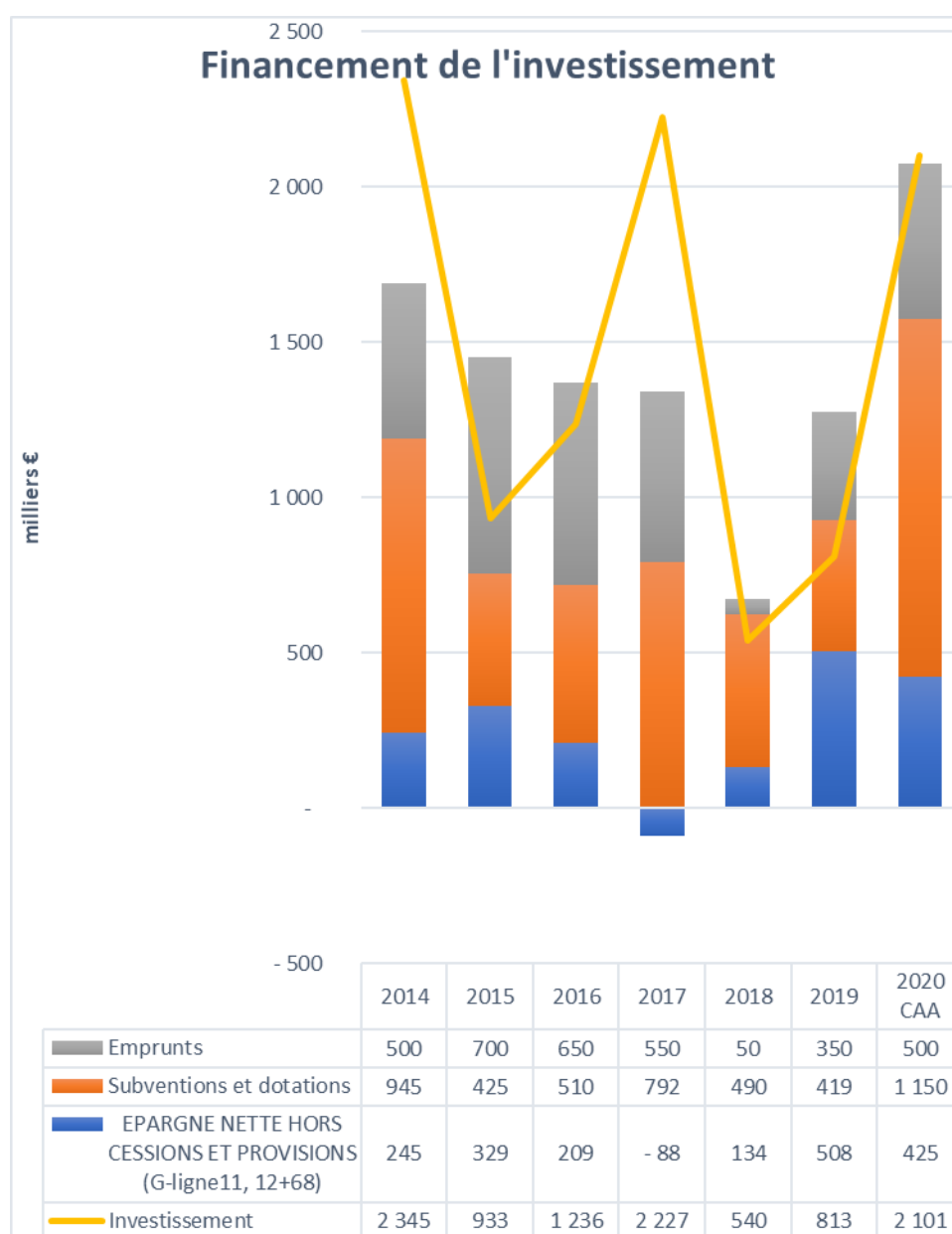
EPARGNE NETTE :

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital.



Malgré une année difficile à gérer, l'épargne nette est convenable ; elle diminue mais ne s'effondre pas. Cela permet de financer notre investissement.

2) Le financement de l'investissement



Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement de 2020 ont été engagés à 67 % ; elles sont inférieures aux prévisions (3 568 635 €) ; les travaux prévus pour la chapelle sont moins importants qu'anticipés puisque le chauffage n'est pas modifié. Les participations aux travaux «10 logements Creusalis, la caserne des pompiers, la réhabilitation de la gendarmerie ont pris du retard et ne seront pas réalisés cette année. Le chantier de l'église a, lui aussi, été retardé par la crise sanitaire, la tranche ferme se termine, la deuxième tranche est en cours.

La volonté de la municipalité a toujours été de maintenir un investissement élevé afin d'accompagner le développement démographique de la cité et l'activité économique.

3) Liste de principaux programmes structurants ou gros achats réalisés ou engagés :

a) Présentation des dossiers subventionnés de la section investissement 2020 Investissement 2020 (HT) en cours

- ✓ Micro folie Tranche 2
 - Dépenses : 40 224,11 €
 - Recette (DETR 2020 20 112 € + FNADT 6 034 €) total 26 146 €
- ✓ Continuité requalification urbaine mobilité douce Rue Du Puycharraud
 - Dépenses 550 189 €
 - Recettes (DETR 2020 : 177 718 €+ Fonds mobilité active 86 400 € + FSIL 176 032 €) total 440 150 €
- ✓ Eclairage Public avec le SDEC : Rue Mestadier, Guichet, Haute ST Michel, Place Amédée Lefaure
 - Dépenses 150 000 €
 - Recettes 52 500 € (Sdec)
- ✓ Continuité église
 - Dépenses 516 600 € TTC
 - Recettes 295 400 € (DRAC+ région)

b) Dossier pluriannuel soldé en 2020 (HT)

- ✓ Eclairage tennis couvert subventionné à 47 %
 - Dépenses : 21 948 €
 - Recettes : DETR 7 919,20 € + FFA 2 320 €
- ✓ Eclairage stade annexe du Cheix travaux subventionnés à 72 %
 - Dépenses : 29 276,54 €
 - Recettes : DETR : 11 389,32 € + SDEC 9 635,56 €
- ✓ Rue des Fossés de la Font aux Moines travaux subventionnés à 35 %
 - Dépenses : 26 659,40 €
 - Recettes : 9 330,79 €
- ✓ Ecole Jules Ferry 1^{ère} et 2^{ème} tranche travaux subventionnés à 69 %
 - Dépenses : 435 626,59 €
 - Recettes : 299 293,99 €
- ✓ Microfolie 1^{ère} tranche travaux subventionnés à 80 %
 - Dépenses : 250 094,03 €
 - Recettes : DETR 123 668,99 € + Région 40 800 € + FNADT 36 000 €
- ✓ Font aux Moines travaux subventionnés à 64 %
 - Dépenses : 1 166 080,44 €
 - Recettes : DETR : 379 276,07 € + TEPCV : 218 600 € Agence de l'eau 153 736,05 €

A noter la subvention TEPCV (territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte) de 500 000 € (attribuée sur plusieurs dossiers) est soldée par le dossier de la Font aux Moines.

4) La dette

L'annuité (rétrospective) :

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour la collectivité.

Pour l'équilibre de chaque exercice budgétaire, il est fait appel à l'emprunt. Le montant de l'emprunt souscrit depuis 2008 est calculé de manière à diminuer, puis à stabiliser l'endettement de la commune tout en étant un outil financier incontournable des investissements.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CAA 2020
Remboursement Intérêts	242	220	197	175	162	141	126
Remboursement Capital	906	926	866	799	747	677	633
Total Annuités en Milliers d'€	1 148	1 146	1 066	978	909	818	759
Capital restant dû au 31/12	6 551	6 326	6 110	5 861	5 164	4 838	4 705

Pour le budget principal, un emprunt de 200 000 € a été négocié en 2020 sur un taux fixe de 0,49 % sur une durée de 15 ans, le versement des fonds est prévu au plus tard au mois mars 2021.

Un emprunt de 10 000 € sera réalisé sur le budget de l'eau pour financer les travaux de la rue du Puycharraud le versement des fonds est prévu au plus tard au mois mars 2021 ; il est d'un taux de 0,25 % pour 3 ans.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CAA 2020
Remboursement de la dette (annuité)/nombre d'Habitants	197.45	202.05	189.44	176.12	162.51	146.72	136.80
Nombre d'Habitants (source Insee)	5 814	5 702	5 627	5 553	5 575	5 553	5548

Au sortir de l'exercice 2020, le stock de la dette communale s'élève à **4705 K**.

De plus, il convient de rappeler que la « toxicité » de l'encours est nulle tous budgets confondus.

Notre capacité de désendettement est de 3 ans et 2 mois. (Il faut faire attention lorsque l'on atteint 9 ans) ; il reste une marge importante pour emprunter.

Etat de l'endettement par exercice (état des lieux) :**Budget principal :**

	Etat de l'endettement par exercice VILLE DE LA SOUTERRAINE	Date 07/12/2020
		Page 1
		Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2019	822 878,44	676 681,15	146 197,29	0,00	4 837 819,02
2020	763 254,71	632 536,02	130 718,69	0,00	4 705 283,00
2021	724 193,05	609 182,08	115 010,97	0,00	4 096 100,92
2022	642 089,91	545 369,00	96 720,91	0,00	3 550 731,92
2023	584 901,71	502 330,37	82 571,34	0,00	3 048 401,55
2024	533 346,68	467 495,01	65 851,67	0,00	2 580 906,54
2025	494 001,92	441 440,18	52 561,74	0,00	2 139 466,36

Budget assainissement :

	Etat de l'endettement par exercice SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	Date 07/12/2020
		Page 1
		Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2019	17 360,42	16 500,94	859,48	0,00	15 705,39
2020	12 896,36	12 509,67	386,69	0,00	3 195,72
2021	3 224,09	3 195,72	28,37	0,00	0,00
2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget eau :

	Etat de l'endettement par exercice SERVICE DES EAUX	Date 07/12/2020
		Page 1
		Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2019	12 896,36	12 081,24	815,12	0,00	15 705,39
2020	12 896,36	12 509,67	386,69	0,00	3 195,72
2021	3 224,09	3 195,72	28,37	0,00	0,00
2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le taux moyen des emprunts au 31/12/2020 s'élève à :

- 2,80 % pour le budget principal
- 3,78 % pour le budget assainissement
- 3,50 % pour le budget eau

Les résultats provisoires des comptes administratifs 2020

a. Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	résultat exercice
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	section de fonctionnement	5 816 987,13 A	6 637 039,62 I	820 052,49 € I-A
	section investissement	2 762 143,07 B	3 248 841,70 J	486 698,63 € J-B
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	report en fonctionnement (002)	C (si déficit)	756 982,68 € K (si excédent)	
	report en investissement (001)	- 641 742,76 D (si déficit)	L (si excédent)	
RESTE A REALISER A REPORTER EN(N+1)	section investissement	1 234 158,10 F	1 133 612,74 M	-100 545,36 € M-J
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	section de fonctionnement	G	N	1 577 035,17 € total à affecter G-I+K
	section investissement	H - 255 589,49 J-B+D+M-J	O	besoin de financement

RÉSULTATS ANTICIPÉS DU BUDGET PRINCIPAL ANNÉE 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2019	756 982,68 €	Résultat antérieur reporté 2019	- 641 742,76 €
Résultat de l'exercice 2020	820 052,49 €	Résultat de l'exercice 2020	486 698,63 €
Solde d'exécution cumulé	1 577 035,17 €	Solde d'exécution cumulé	- 155 044,13 €
		Reste à réaliser 31.12.2020	
		Dépenses	1 234 158,10 €
		Recettes	1 133 612,74 €
		Solde	- 100 545,36 €
TOTAL A AFFECTER	1 577 035,17 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 255 589,49 €

b. Budget assainissement

RESULTAT ANTICIPE 2020				
BUDGET ASSAINISSEMENT				
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	section de fonctionnement	402 007,77	447 082,66	45 074,89 €
		A	I	I-A
	section investissement	47 906,34	286 693,36	238 787,02 €
		B	J	J-B
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	report en fonctionnement (002)		161 570,22 €	
		C (si déficit)	K (si excédent)	
	report en investissement (001)		216 217,22	
		D (si déficit)	L (si excédent)	
RESTE A REALISER A REPORTER EN(N+1)	section investissement	28 605,87	-	-28 605,87 €
		F	M	M-J
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	section de fonctionnement	G	N	206 645,11 €
				G-I+K
	section investissement	H	O	210 181,15
		J-B+D+M-J		besoin de financement

RÉSULTAT ANTICIPE DU BUDGET ASSAINISSEMENT ANNÉE 2020

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2019	161 570,22 €	Résultat antérieur reporté 2019	216 217,22 €
Résultat de l'exercice 2020	45 074,89 €	Résultat de l'exercice 2020	238 787,02 €
Solde d'exécution cumulé	206 645,11 €	Solde d'exécution cumulé	455 004,24 €
		Reste à réaliser 31.12.2020	
		Dépenses	28 605,87 €
		Recettes	- €
		Solde	- 28 605,87 €
TOTAL A AFFECTER	206 645,11 €	RÉSULTAT	426 398,37 €

c. Budget eau

RESULTAT ANTICIPE 2020				
BUDGET EAU				
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	section de fonctionnement	51 097,33	69 700,51	18 603,18 €
		A	I	I-A
	section investissement	111 522,32	204 496,31	92 973,99 €
		B	J	J-B
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	report en fonctionnement (002)		11 817,84 €	
		C (si déficit)	K (si excédent)	
	report en investissement (001)	142 344,53		
		D (si déficit)	L (si excédent)	
RESTE A REALISER A REPORTER EN(N+1)	section investissement	9 739,00	92 628,00	82 889,00 €
		F	M	M-J
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	section de fonctionnement	G	N	30 421,02 €
				G-I+K
	section investissement	H	O	318 207,52
				J-B+D+M-J
				total à affecter
				besoin de financement

RÉSULTAT ANTICIPE DU BUDGET EAUX			
ANNÉE 2020			
EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2019	11 817,84 €	Résultat antérieur reporté 2019	- 142 344,53 €
Résultat de l'exercice 2020	18 603,18 €	Résultat de l'exercice 2020	92 973,99 €
Solde d'exécution cumulé	30 421,02 €	Solde d'exécution cumulé	- 49 370,54 €
		Reste à réaliser 31.12.2020	
		Dépenses	9 739,00 €
		Recettes	92 628,00 €
		Solde	82 889,00 €
TOTAL A AFFECTER	30 421,02 €	RÉSULTAT	33 518,46 €

LES ORIENTATIONS POUR 2021

FONCTIONNEMENT :

Au-delà de la préparation du budget primitif 2021, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour. Cette analyse prospective porte sur une période de 5 ans (2018 - 2024).

a) Prospective 2018 – 2024 des produits de fonctionnement :

	habitants	5575	5553	5548	5329	5329	5329	5329	
	2018	2019	2020 CAA	2021 BP	2022	2023	2024		
70 Produits des services		365	371	353	420	425	430	435	1,20%
73 Impôts et taxes		4 441	4 527	4 530	4 470	4 472	4 474	4 476	0,04%
73111 fiscalité taxe habitation + taxe foncière		2 921	3 022	3 036	3 000	2 940	2 940	2 940	0,00%
73211 attribution de compensation		1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	0,00%
7322 DSC dotation de solidarité communautaire									
73223 FPIC receveur		73	78	75	70	70	70	70	0,00%
014/739223 FPIC donneur				57	60	60	60	60	0,00%
7381 taxes additionnelles droits de mutation		117	106	97	90	92	94	96	2,00%
73 Autres		20	11	12	-	60	60	60	
74 Dotations et participations		1 274	1 353	1 288	1 173	1 173	1 165	1 162	-0,23%
7411 DGF		472	462	445	435	433	432	430	-0,40%
74121 DSR dotation de solidarité rurale		392	497	441	390	390	390	390	0,00%
74127 DNP dotation nationale de péréquation		83	99	101	95	95	88	87	-0,35%
744 FCTVA		9	7	3	3	5	5	5	0,00%
74835 compensation exonération TH (état)		226	229	251	250	250	250	250	0,00%
74 autres		92	59	47	-	-	-	-	
75 Autres produits de gestion		295	288	290	290	293	297	301	1,20%
RECETTES DE GESTION		6 375	6 539	6 461	6 353	6 363	6 365	6 373	0,13%
76 PRODUITS FINANCIERS		-	-	-	-	-	-	-	
77 -78 PRODUITS EXCEPTIONNELS									
(dons, cessions, remb assurance...)		251	76	22	20	20	20	20	
77 ventes		48	27	1					
78 provisions débloquées		200							
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 674	6 642	6 484	6 373	6 383	6 385	6 393	0,13%

CAA : Compte Administratif Anticipé

Dans un environnement national qui continue à être incertain, une crise sanitaire qui laisse des traces pour plusieurs années, il convient de maintenir une vigilance accrue sur le niveau de l'épargne brute, qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. La préservation d'un niveau satisfaisant d'épargne doit être le fondement de la préparation de ce budget - et de ceux qui vont suivre – d'une part, afin d'assurer la couverture du remboursement de la dette en capital et d'autre part, de préserver le niveau d'investissement de la Ville.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en poursuivant la maîtrise de l'évolution des charges courantes de fonctionnement et les efforts de recherche d'économies et d'optimisation.

b) Prospective 2018 – 2024 des charges de fonctionnement :

	habitants							
	5575 2018	5553 2019	5548 2020 CAA	5329 2021 BP	5329 2022	5329 2023	5329 2024	
011 charges à caractère général	1 365	1 384	1 300	1 500	1 518	1 536	1 555	1,20%
012 Personnel	3 040	2 974	3 035	3 200	3 240	3 280	3 320	
<i>personnel</i>	3 160	3 074	3 180	3 300	3 340	3 380	3 420	1,20%
<i>Atténuation de charges remboursement arrêt maladie</i>	120	100	145	100	100	100	100	
65 Autres charges de gestion courante	974	930	964	943	955	961	966	
<i>Indemnités élus (6531... 65372)</i>	150	153	143	150	151	152	152	0,50%
<i>6553 service incendie</i>	183	189	192	192	193	194	195	0,50%
<i>65541 voirie rurale compétence Evolis</i>	61	31	58	60	60	60	60	0,00%
<i>677361 caisse des écoles</i>	21	22	23	30	30	30	30	0,00%
<i>657362 CCAS</i>	220	200	200	200	202	204	206	1,00%
<i>participations Mef 23, GIP Trace de Pas</i>	57	56	57	60	61	61	62	1,00%
<i>6574 subventions aux associations</i>	266	261	238	238	239	240	241	0,10%
<i>6574 subventions aux commerces</i>	-	3	43	20	20	20	20	0,00%
<i>65 autres</i>	16	15	10	-				
DEPENSES DE GESTION	5 379	5 288	5 299	5 643	5 713	5 777	5 841	1,10%
66 Charges financières intérêts	162	141	126	126	130	130	130	0,00%
67 Charges exceptionnelles	4	1	-	-	-	-	-	
68 provisions effectuées	-	-	-	25	25	25	25	
DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	5 545	5 430	5 425	5 794	5 868	5 932	5 996	

Notre prospective prévoit en partant du BP 2020 une évolution d'environ moins de - 1.20 % entre 2020 et 2021 et conforme à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Les charges de personnel

La prise en charge d'un nouvel équipement à partir du 1^{er} janvier 2020 : le cinéma augmente les dépenses de fonctionnement de 110 000 € répartis comme ceci :

- ✓ 60 000 € sur le chapitre dépenses générales et 50 000 € sur le chapitre personnel (des recettes du même montant sont attendues) L'année 2020 ne nous permet pas d'ajuster les montants pour les dépenses et recettes liées au cinéma. Les dépenses de personnel pour le cinéma sont de 24 680 € (soit 34 215 € - 9 535 € emplois aidés)
- ✓ La mise en fonctionnement du musée numérique a coûté 20 847 € en frais de personnel pour 7 mois et 37 093 € de frais de fonctionnement (électricité 19 093 €, nettoyage AH service 9 000 € par an, fournitures communications, activités et expositions 8 000 € (6 mois de fonctionnement), adhésion La Villette 1 000 € par an).

Nous avons candidaté à un AMI de la Région Nouvelle Aquitaine : revitalisation des centres ville et centre Bourg. Cet AMI permettrait de financer un ETP chargé de mission pour poursuivre la revitalisation du Centre Bourg (poste existant). La réponse n'est pas encore connue.

L'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présentent comme suit :

- ✓ La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre a augmenté cette année ; ce qui s'explique par la modification de plusieurs postes, notamment les postes pour le cinéma et la Microfolie, les incidences liées au GVT « glissement-vieillesse-technicité » (avancée des carrières) et d'autres facteurs externes légaux relativisent la baisse :
 - le point d'indice de la fonction publique est « gelé » ;
 - les effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) (13 000 en 2021) ;
 - une augmentation de l'assurance statutaire 2021 très importante : nos remboursements sont très élevés en 2020 : la prime d'assurance augmente de 86 234 à 112 000 € soit 25 766 € ;
 - la prime précarité à partir de 2021 pour les CDD de moins d'un an ;
 - le poste du cinéma devient un emploi permanent au 1^{er} février et ne sera plus un emploi aidé.

Afin de contenir la progression de la masse salariale, une vigilance particulière continue à être portée à chaque départ définitif de la collectivité afin de déterminer les actions à mener (remplacement poste pour poste, suppression ou transformation pour s'adapter à l'évolution des missions).

Le directeur des services techniques va prendre sa retraite courant 2021. Il est remplacé par un agent interne. Un poste de technicien sera créé à partir du mois de mars pour assurer le suivi des travaux effectués en régie.

La commune compte 71 ETP au 1^{er} janvier 2020, elle en comptera 76,48 au 1^{er} février 2021.

- 1 poste espaces verts pour remplacer 1 poste espaces verts déplacé dans les services administratifs qui assure deux mi-temps
- 2 postes service technique : 1 emploi aidé qui devient permanent et 1 poste de remplaçant
- 1.5 poste cinéma
- 1 poste microfolie

Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatils et dont les taxes n'ont cessé de croître), les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements, etc... L'objectif affiché sur ce poste reste d'arriver globalement à maîtriser les dépenses tout en tenant compte du niveau d'incompressibilité de certaines charges (chauffage et entretien des bâtiments et matériels).

La prime d'assurance dommage aux biens va elle aussi augmenter en 2021 parce que nous avons trop de sinistralité.

Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 :

Les dépenses obligatoires restent stables : la subvention attribuée au CCAS et les indemnités versées aux élus, le contingent incendie.

Les frais financiers affichent une baisse profitant d'un recours à l'emprunt contenu et des taux d'intérêt historiquement bas depuis 2014.

INVESTISSEMENT :

Compte tenu de la volonté de la municipalité de continuer à baisser la dette, il est proposé d'emprunter au maximum 500 000€, ce qui permet de maintenir un niveau d'investissement élevé certains programmes étant largement subventionnés.

La collectivité répond prioritairement à des appels à projets qui sont très fortement subventionnés.

a) Les principaux programmes et travaux envisagés en 2021, en fonction des aides obtenues et des capacités budgétaires :

- Aménagement de la cité :
 - ✓ Requalification urbaine Boulevard Mestadier 2021 budget principal et budget eau
 - Dépenses : 912 200 € HT
 - Recettes : DETR 40 %+ FMA 99 756 € + DSIL en complément pour arriver à 80 %
 - ✓ Réhabilitation de l'éclairage public (économie d'énergie) boulevard Mestadier, Rue Haute St Michel, rue du Guichet, Place Amédée Lefauve et réaménagement des installations d'éclairage public place Bernhausen, Rue du Peu de Sédelle et début de la rue Malherbaud
 - Dépenses : 97 800 € (100 000 € sont déjà engagés sur 2020)
 - Recettes DETR 35 % + SDEC 30 % d'une partie des travaux (49 245 € en 2021 et 45 465 € en 2020)
- Grosses réparations Ecoles Jules Ferry Isolation
 - ✓ Dépenses : 450 000 € HT
 - ✓ Recettes : DETR 70 % 315 000 €
- Participation à la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers
- Eglise dernière tranche : Bas-côté Sud
 - ✓ Dépenses : 240 000 € HT
 - ✓ Recettes : DRAC 50 % 120 000 €+ région 60 000 €
- Etude chauffage Mairie, Salle des fêtes, ancienne mairie, prise charge par le SDEC
- Acquisition des divers équipements et matériels pour le fonctionnement des services et des écoles : matériel informatique, véhicules, tracteur et épareuse, petits outillages, petits matériels...
- Gendarmerie
 - o Option 1 : réhabilitation + extension

Travaux caserne Gendarmerie : réhabilitation et extension	budget TTC	budget HT	livraison
grosses réparations gendarmerie chauffage/électricité	81 200,00	64 960,00	2021
blocs secours gendarmerie	10 000,00	8 000,00	2021
grosses réparations gendarmerie menuiserie	25 200,00	20 160,00	2021
Mo extension gendarmerie et Isolation	123 000,00	98 400,00	2021-2024
clôture	72 000,00	57 600,00	2022
grosses réparations gendarmerie plomberie	50 000,00	40 000,00	2022
extension Gendarmerie 250m ² +100m ²	630 000,00	504 000,00	2024
grosses réparations gendarmerie isolation	600 000,00	480 000,00	2024
TOTAL TTC	1 591 400,00	1 273 120,00	

o Option 2 : construction d'une caserne de Gendarmerie neuve

	TTC	2021	2022	2023	2024
caserne neuve	3 000 000,00		1 000 000,00	1 500 000,00	500 000,00
Mo caserne neuve	300 000,00	100 000,00	70 000,00	70 000,00	60 000,00
Total	3 300 000,00	100 000,00	1 070 000,00	1 570 000,00	560 000,00

- Requalification urbaine projet de 2021 à 2023

	budget commune					budget assainissement	budget eau	Total	Année
	total TTC	total HT	aménagement de surfaces	études complémentaires	eaux pluviales				
montant hors MOE								ht	
Boulevard Mestadier	901 440,00	751 200,00	749 000,00	2 200,00		33 000,00	128 000,00	912 200,00	2021
Rue des Fossés Saint Michel	258 000,00	215 000,00	184 000,00	3 500,00	27 500,00	53 300,00	33 200,00	301 500,00	2023
Rue des Fossés Saint Jean	274 680,00	228 900,00	225 900,00	3 000,00		24 100,00		253 000,00	2023
Rue Fernand Villard	629 880,00	524 900,00	432 000,00	4 900,00	88 000,00			524 900,00	2022
Rue Haute Saint Michel + Lefaure + Saint Michel	703 200,00	586 000,00	539 500,00		46 500,00	-	81 000,00	667 000,00	2022
Total investissement	2 767 200,00	2 306 000,00	2 130 400,00	13 600,00	162 000,00	110 400,00	242 200,00	2 658 600,00	

Subvention fonds de mobilité active
 Subvention DETR
 Subvention FSIL / contrat de ruralité

- Récupération d'eau pour arrosage
DETR/DSIL
- Clôture et portail Ecole Jules Ferry
Subvention DETR 70 % et FIPDR 10 %
- Budget Eau HT

	opération	2021	2022	2023
AEP Le Poirier/Bridiers MO	50 000,00	25 000,00	25 000,00	
AEP Le Poirier/Bridiers TVX	850 000,00	425 000,00	425 000,00	
station de neutralisation				200 000,00

Subvention agence de l'eau + subvention département 10%

- Budget assainissement HT

Travaux CCYF/établissement Picoty suite au diagnostic général sur l'assainissement.
Subvention agence de l'eau suite diagnostic

b) Les ressources d'investissement

Si nos niveaux d'épargne font l'objet d'une attention toute particulière, d'autres recettes d'investissement impactent sensiblement notre capacité de financement des équipements. L'ensemble de ces ressources viennent en effet minorer le besoin de financement des investissements.

- Le FCTVA

Il s'agit d'une restitution partielle de la TVA payée par les collectivités pour leurs dépenses d'investissement. Pour son calcul, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) effectuées en année N-1 ; taux 16,404.

Il est à noter que certains travaux concernent des services qui sont assujettis à la TVA (Maison de l'Emploi et de la Formation, camping, etc...) et dont la récupération ne se fait pas via le FCTVA mais de façon non budgétaire et sur le même exercice.

Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir par la ville pour 2021 devrait être de l'ordre de 320 K€ en investissement

- La dotation aux amortissements

Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement consacré l'année n-1. Elle représente environ 218 K€.

Elle est minorée par les subventions amortissables de 18 K€

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Pour 2021, les dossiers posés auprès des services préfectoraux

- ✓ Ecole Jules Ferry isolation,
- ✓ Aménagement mobilité douce Mestadier,
- ✓ Clôture et portail Ecole Fossés des Canards,

- ✓ Réhabilitation gendarmerie,
 - ✓ Réaménagement des installations d'éclairage public place Bernhausen, Rue du Peu de Sédelle et début de la rue Malherbaud,
 - ✓ Portes hangar services techniques
 - ✓ Escalier de sécurité Ecole fossés des Canards,
 - ✓
-
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
L'Etat intervient à hauteur de 50 % dans le financement des travaux de l'église.

 - Fonds de mobilité active
La somme de 99 756 € a été notifiée pour l'aménagement mobilité douce du Boulevard Mestadier

 - Subvention de la Région
La Région intervient depuis 2018 sur les travaux de l'église à raison de 15 % des dépenses hors taxe, plafonné à 60 000 € par tranche financière. Une nouvelle tranche sera demandée pour 2021 pour la dernière tranche de travaux le Bas-côté Sud.

 - La fiscalité d'urbanisme : la taxe d'aménagement
En 2020, le produit perçu s'élève à 19 134 €.
Pour rappel, cette taxe, dont le taux communal s'élève à 1.5 % (+ 2,5 % pour le taux départemental), est destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation.

 - Le produit des cessions
Cette ressource revêt un caractère ponctuel. La seule vente faite en 2020 est un délaissé de terrain pour une valeur de 1 000 €

PROSPECTIVE : MAQUETTES SYNTHETIQUES BUDGETS 2021

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		4 177	RECETTES		4 177
opérations réelles		4 139	opérations réelles		2 759
01	déficit d'exécution	155	01	excédent d'exécution	
020	dépenses imprévues	30	1068	affectation en réserve	255
16	remboursement capital	620	10222	FCTVA	320
165			10226	Taxe aménagement	10
20 21 23	acquisitions et travaux nouveaux	2 009	13	subventions d'investissement et d'équipements	700
	RAR	1 234	13	RAR	934
204	subventions d'équipements versées	51	16	emprunt nécessaire à l'équilibre	300
			16	RAR	200
238	avances sur marché	40	165	remboursement caution	
26			024	produits des cessions au CA	
27			238	remboursement avances sur marché	40
Opérations d'ordres		38	Opérations d'ordres		1 418
040	travaux en régie	20	021	prélèvement	1 200
040	subventions amortissables	18	040/28	amortissement immobilisations	218
040/4818	charges à étaler		040/4818	charges à étaler	
			040/21	sortie du patrimoine	
040/192	différence sur immob (- value)		040/192	différence sur immob (+ value)	
041	opérations patrimoniales		041	opérations patrimoniales	

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		7 338	RECETTES		7 969
opérations réelles		5 920	opérations réelles		6 610
011	charges à caractères générales	1 400	70	produits du domaine	400
012	charges de personnel	3 300	013	atténuations de charges de personnel	100
014	dégrèvement jeunes agriculteurs	60	73	impôts et taxes	4 550
022	dépenses imprévues	50	74	dotations et subventions	1 130
65	autres charges de gestion	960	75	autres produits de gestion	370
<i>dont</i>	<i>contingent incendie</i>	<i>191</i>			
	<i>voirie rurale</i>	<i>60</i>			
	<i>caisse des écoles</i>	<i>30</i>			
	<i>CCAS</i>	<i>200</i>			
	<i>subv aux associations</i>	<i>258</i>			
66	charges financières	120	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	5	77	produits exceptionnels	60
68	provisions	25	<i>dont</i>	<i>vente (775)</i>	40
			78	reprises sur provisions	
opérations d'ordre		1 418	opérations d'ordre		38
023	virement à la section investissemen	1 200	042/722	travaux en régie	20
042/675 6761	différence sur immob (+ value) et sortie du patrimoine		042/7761	différence sur immob (- value)	
042/6811	dotations aux amort immobilisation	218	042/777	subventions investissement amorties	18
042/6812	charges à répartir				

RESULTAT REPORTE 002

1 321

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		524	RECETTES		762
opérations réelles		499	opérations réelles		435
01	déficit d'exécution		01	excédent d'exécution	426
020	dépenses imprévues	5	1068	affectation en réserve	
16	remboursement capital	4			
165			13	subventions d'investissement et d'équipements	
20 21 23	acquisitions et travaux nouveaux	437	13	RAR	
	RAR	44	16	emprunt nécessaire à l'équilibre	
204	subventions d'équipements versées		165	remboursement caution	
			024	produits des cessions au CA	
238	avances sur marché	9	238	remboursement avances sur marché	9
26					
27					
Opérations d'ordres		25	Opérations d'ordres		327
040	travaux en régie		021	prélèvement	194
040	subventions amortissables	25	040/28	amortissement immobilisations	133
040/4818	charges à étaler		040/4818	charges à étaler	
			040/21	sortie du patrimoine	
040/192	différence sur immob (- value)		040/192	différence sur immob (+ value)	
041	opérations patrimoniales		041	opérations patrimoniales	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		654	RECETTES		654
opérations réelles		327	opérations réelles		423
011	charges à caractères générales	302	70	produits du domaine	400
012	charges de personnel		013	atténuations de charges de personnel	
014	dégrèvement jeunes agriculteurs				
022	dépenses imprévues	9	74	dotations et subventions	
65	autres charges de gestion	5	75	autres produits de gestion	10
66	charges financières	1	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	10	77	produits exceptionnels	
68	provisions		dont	vente (775)	
			78	reprises sur provisions	13
opérations d'ordre		327	opérations d'ordre		25
023	virement à la section investissement	194	042/722	travaux en régie	
042/675 6761	différence sur immob (+ value) et sortie du patrimoine		042/7761	différence sur immob (- value)	
042/6811	dotations aux amort immobilisations	133	042/777	subventions investissement amorties	25
042/6812	charges à répartir				
RESULTAT REPORTE (002)					206

BUDGET PRIMITIF EAU 2021

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		673	RECETTES		673
opérations réelles		670	opérations réelles		584
01	déficit d'exécution		01	excédent d'exécution	34
020	dépenses imprévues		1068	affectation en réserve	
16	remboursement capital	11	10222	FCTVA	
165			10226	Taxe aménagement	
20 21 23	acquisitions et travaux nouveaux	644	13	subventions d'investissement et d'équipements	180
	RAR	10	13	RAR	82
204	subventions d'équipements versées		16	emprunt nécessaire à l'équilibre	273
				RAR	10
238	avances sur marché	5	165	remboursement caution	
26			024	produits des cessions au CA	
27			238	remboursement avances sur marché	5
Opérations d'ordres		3	Opérations d'ordres		89
040	travaux en régie		021	prélèvement	48
040	subventions amortissables	3	040/28	amortissement immobilisations	41
040/4818	charges à étaler		040/4818	charges à étaler	
			040/21	sortie du patrimoine	
040/192	différence sur immob (- value)		040/192	différence sur immob (+ value)	
041	opérations patrimoniales		041	opérations patrimoniales	
CTIONNEMENT					
DEPENSES		123	RECETTES		123
opérations réelles		34	opérations réelles		90
011	charges à caractères générales	30	70	produits du domaine	90
012	charges de personnel		013	atténuations de charges de personnel	
014	dégrèvement jeunes agriculteurs		73	impôts et taxes	
022	dépenses imprévues	2	74	dotations et subventions	
65	autres charges de gestion		75	autres produits de gestion	
dont	<i>contingent incendie</i>				
	<i>voirie rurale</i>				
	<i>caisse des écoles</i>				
	<i>CCAS</i>				
	<i>subv aux associations</i>				
66	charges financières	1	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	1	77	produits exceptionnels	
68	provisions		dont	vente (775)	
			78	reprises sur provisions	
opérations d'ordre		89	opérations d'ordre		3
023	virement à la section investissemer	48	042/722	travaux en régie	
042/675 6761	différence sur immob (+ value) et sortie du patrimoine		042/7761	différence sur immob (- value)	
042/6811	dotations aux amort immobilisatio	41	042/777	subventions investissement amorties	3
042/6812	charges à répartir				
RESULTAT REPORTE (002)					30

Comme mentionné précédemment, la commune reste prudente mais sereine quant à sa capacité à dégager un niveau d'épargne et d'autofinancement suffisant pour financer ses projets d'investissement. Comme les communes françaises qui ont fait le même choix de ne pas avoir recours à l'augmentation de la fiscalité, le financement des investissements requiert un certain endettement conciliable avec nos capacités de financement et avec le remboursement de notre dette.

Alors que les annonces de déclin démographique semblent affoler certains, nous gardons le cap parce que d'une part la tendance sur plusieurs années n'est pas rectiligne à la baisse, ensuite parce que nous sommes certains que nos actions contribuent à animer un territoire reconnu par tous comme dynamique et attractif, car nous croyons aussi que le territoire a cumulé plusieurs handicaps dont le traumatisme du textile dans les années 80 et celui de l'industrie depuis 2017. Nous nous indignons que les promesses du gouvernement actuel ne soient aucunement tenues depuis la visite en ce lieu du ministre de l'économie. Nous croyons donc que nous avons été élus pour tenir le cap fixé, que la gestion est saine et que les orientations proposées vont dans ce sens en toute transparence pour l'appui de l'économie locale et du dynamisme associatif. Enfin parce que la démographie n'est pas une fin en soi mais servir les administrés oui, non pas quoiqu'il en coûte mais quel que soit leur nombre.

Et pour terminer nous attendons sereinement le contrôle de la chambre régionale des comptes car cette opération nous permet de valoriser nos actions et nos choix opérés durant ces 6 dernières années. C'est un travail énorme réalisé par les services mais tend à nous sensibiliser sur les impacts sociaux et sociétaux des orientations municipales. Nous aurons les premiers éléments a priori en juin avec nous nous y attendons quelques recommandations d'une part parce que tout contrôle débouche sur celles-ci et ensuite car cela permet d'enclencher une démarche qualité dans le style planifier-agir-évaluer-réajuster. Il est également là le sens de notre action collective municipale.